

COMMUNE DE PREMILLIEU

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Février 2021

Présents : Pascal TORRION, Maire, Alain DUGENY 1^{er} adjoint, Valérie BELISSANT seconde adjointe, Frédéric CUSIN, Gwendoline HERANNEY, Jean-Jacques FEVRE, Patrick ROCHON-VOLLET.

Secrétaires de séance : Mmes HERANNEY et BELISSANT

La séance commence à 18h30.

Monsieur le Maire tient à remercier l'ensemble du Conseil pour sa présence.

ORDRE DU JOUR

1°) Validation du Projet ONF d'aménagement de notre forêt : 2021 à 2040.

Présentation de Laurent DUMIEL successeur de Jean Louis OGEARD.

L'ensemble des membres du Conseil ayant examiné le projet, quelques questions sont posées aux représentants de l'ONF :

- Raccordement de la piste du haut à confirmer par la commune
- Présentation du bilan des actions en cours : recette-dépenses-subventions (76%). Montant global des travaux sur 4 ans : 39760€.
- Nouvelles essences à planter : l'ONF travaille sur le sujet et on peut déjà considérer que le douglas et le pin seront privilégiés. Il est également prévu de mettre en place des protections sur les nouveaux plants.
- Le déroulement des travaux prévus se fera bien évidemment en concertation étroite avec la commune.

Après le départ des agents ONF, et après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de passer au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	7

2°) **Fixer et entériner les tarifs des concessions du cimetière (classiques et columbarium).**

Il a été décidé de conserver les tarifs en cours depuis 2016 :

- Concession « classique trentenaire » : 80 €
- Pour le columbarium : trentenaire 300€ et 200€ pour vingt ans.

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	7

COMMUNE DE PREMILLIEU

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Février 2021

3°) Modification de l'arrêté du 18/06/2010, article 2.

Cet arrêté définit les conditions de circulation des véhicules à moteur sur nos chemins ruraux. Auront désormais accès :

- Toutes les personnes payant une taxe sur la commune de Prémillieu
- Les riverains et propriétaires
- Exploitants forestiers
- Les chasseurs (actions de chasse et récupération des chiens...)
- Les associations actives sur la commune, dans le cadre de leurs activités.

Il manque un panneau à l'entrée de la commune à l'arrivée du chemin de Jailloux.

4°) Point sur la recherche du nouvel employé communal.

Suite à la démission de Madame Méлина GRIGIS, une nouvelle offre d'emploi a été lancée sur la Voix de l'Ain, Le Progrès et le site de Pôle Emploi. Fin du dépôt des candidatures le 21 février prochain.

5°) Projet de la nouvelle Gendarmerie d'Hauteville.

Monsieur le maire rappelle les détails du projet qu'il avait diffusé aux conseillers dès le 22 janvier dernier :

- L'effectif actuel de six agents passera à 12 ou 14
- L'implantation, après recherches, se ferait donc sur le terrain de Bellecombe
- Montant prévu des travaux : 3,9 millions d'euros.
- Si le projet se réalisait, Prémillieu, comme toutes les communes concernées, serait cautionnaire pour la part qui lui incomberait.

Après en avoir délibéré, le Maire soumet le projet au vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	7

6°) Présentation des tarifs et des travaux pour le gîte de la Fruitière.

Le tableau des nouveaux tarifs présenté au conseil est validé après délibération :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	7

- Une ligne téléphonique sera installée prochainement afin de disposer d'un moyen d'appel des secours.
- La remise aux normes de la Fruitière est en cours, tant administrativement que techniquement. Un point sur les travaux sera fait dans les jours prochains.
- Il a été décidé de rédiger un « contrat de location ».

7°) Prise en charge et gestion des chats errants sur la commune.

En attente de la convention passée avec « 30 millions d'amis » par HBA, nous n'avons pas pu en délibérer. Cependant, il y aura obligation de valider notre rattachement avec approbation du Maire et prise d'un arrêté municipal dans le cadre des actions de trappage.

Dans ce cadre, HBA prévoit d'envoyer du personnel de renfort, en cas de besoin, dans les communes concernées.

8°) Questions diverses :

- Il est précisé que deux nouveaux extincteurs neufs ont été implantés : l'un dans le sas du défibrillateur, l'autre à côté du tableau d'affichage de TARD, sous le lavoir.
- En raison des obligations de sécurisation des documents (RGPD), il a été décidé de réaménager le bureau de la mairie.
- En ce qui concerne le rapatriement des ordures ménagères de TARD, Monsieur le Maire confirme que, au vu du dossier actuel, il est impossible, actuellement, de prendre position sur le sujet.
- Il y a nécessité à procéder à une réhabilitation du cimetière.
- Une réponse à l'association des habitants du hameau d'Egieu est en cours de rédaction : sur le fond, l'ensemble du Conseil ne souhaite pas de rattachement de ce hameau à notre commune.
- Après constat du retard du projet de notre site vitrine et à la demande de Monsieur le Maire, il est décidé de lancer très rapidement la recherche d'un hébergeur professionnel.
- Suite à une demande de Monsieur le Maire, chacun des membres du Conseil est venu avec sa liste des « projets à réaliser ». Un document interne reprend l'ensemble des propositions. Une priorité sera établie afin d'intégrer les actions dans le budget ; les critères d'urgence et de capacité de financement seront retenus pour déterminer les actions à mener dès 2021.

La séance est levée à 22h30.

Prémillieu le 11 février 2021

Signé :
Le Maire :
Pascal TORRION



Pièce Jointe : Tarif location Gîte Fruitière 2021

Tarif location Gîte Fruitière 2021

	Arrivée	Départ	Location non résident	Location résident
Journée (Salle des fêtes)	10h30	18h	52,00 €	31,20 €
1 nuit	18h15	10h	74,00 €	44,40 €
Séjour 1 nuit	10h30	18h	104,00 €	62,40 €
Séjour 2 nuits	10h30	18h	166,00 €	99,60 €
Séjour 3 nuits	10h30	18h	228,00 €	136,80 €
Séjour 4 nuits	10h30	18h	289,00 €	173,40 €
Séjour 5 nuits	10h30	18h	350,00 €	210,00 €
Séjour 6 nuits	10h30	18h	409,00 €	245,40 €
Séjour 7 nuits	10h30	18h	466,00 €	279,60 €

La taxe de séjour de 3% est à ajouter au prix de la location (hors location à la journée). Lien du détail du calcul de la taxe : <https://ts-hautbugey.consonanceweb.fr/espace-perso?calculatrice>

Les animaux domestiques non dangereux et non soumis à déclaration sont acceptés, 3€ par animal et par nuit.

Un acompte de 25% du prix du séjour sera demandé lors de la réservation. En cas d'annulation du séjour 48h avant l'arrivée, l'acompte ne sera pas remboursé.

Une caution de 300€ sera demandée pour toute location, 60€ de frais de ménage seront retenus sur celle-ci pour tout non-respect des lieux.

Le gîte a une capacité de 8 couchages, la salle des fêtes de 50 personnes.

Les habitants de Premillieu bénéficient d'une réduction de 40% sur le tarif de base (hors taxe de séjour).

Les associations actives sur la commune bénéficient d'une journée de location gratuite pour la première location puis, d'une réduction de 40% sur l'année.

Tout règlement se fait uniquement par chèque.

Le wifi est compris dans le prix de location.


